



## Régularisation tortue

-----  
Par malogru

Bonjour, Je possède une tortue terrestre depuis au moins 2014 (preuve de la possession est une photo de mi 2018 ) et je souhaite la régulariser. Mais pour ce faire la DDSV m'a demandé de la pucer et un témoignage. C'est mon père qui a amené la tortue le tout sans aucun papier et je n'ai plus de contact avec lui. Puisque j'étais mineure au moment où la tortue est arrivé j'ai demandé à ma mère le témoignage comme quoi la tortue était bien présente depuis au moins 2014-2018 mais elle a peur des répercussions qu'elle pourrait avoir en faisant celui-ci. De plus, si on l'a régularise, est-ce qu'on peut être attaqué pour ne pas avoir régularisé plus tôt la tortue ou quelque chose du genre ? Des conseils ou des recommandations ? Merci de vos réponses

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Cette tortue fait partie d'une espèce protégée ?  
Elle a été importée en France illégalement ?

-----  
Par malogru

Oui elle est protégée, catégorie A du CITES.  
Et pour ce qui est de l'importation je ne sais pas.

-----  
Par yapasdequoi

Alors renseignez vous.  
Détenir un animal protégé sans avoir eu l'autorisation de l'importation peut vous occasionner des ennuis sérieux.

-----  
Par malogru

Si je pose la question ici c'est pour avoir une réponse...

-----  
Par yapasdequoi

"Vous risquez jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 150 000 ? d'amende si vous ne présentez pas de permis ou de certificat CITES pour la détention de ces produits ou de ces animaux."  
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3161]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3161[/url]

-----  
Par malogru

Je suis bien au courant de ça, j'ai déjà fait toutes les recherches possible sur internet. C'est à propos du témoignage que je demande.

-----  
Par yapasdequoi

Et donc le témoignage permettra aussi de sanctionner votre mère pour complicité d'importation illégale....  
Elle a raison de refuser.

-----

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Avez vous discuté de cela avec un vétérinaire ?

-----

Par yapasdequoi

Il y a des associations de protection animale qui devraient pouvoir vous renseigner sur la régularisation.